



Nous, Président de la métropole « Dijon Métropole »

Objet : Composition des Commissions Administratives Paritaires (catégories A, B et C) communes de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon

VU

- le Code Général de la Fonction Publique ;
- les délibérations par lesquelles le Conseil métropolitain de Dijon métropole, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon ont décidé, respectivement le 14 avril et les 21 et 31 mars 2022, de créer des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale, de les placer auprès de Dijon métropole, d'attribuer pour les Commissions Administratives Paritaires de catégorie A et B : 3 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 2 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole, et d'attribuer pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C : 5 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 3 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole ;
- le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date ;
- l'arrêté du 2 juillet 2026 relatif à la désignation de représentants du Conseil métropolitain aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son C.C.A.S. ;
- l'arrêté de Madame la Maire de Dijon en date du 2 juillet 2026 relatif à la désignation de représentants du Conseil municipal aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son C.C.A.S.
- l'arrêté du 21 juillet 2026 portant composition des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale ;
- Le départ en disponibilité de Madame Laura MACIASZEK MOREAU.

ARRÊTONS

Article 1 - La composition des Commissions Administratives Paritaires communes de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son Centre Communal d'Action Sociale est fixée comme suit :

→ Commission administrative paritaire de la catégorie A

Représentants titulaires des collectivités	Représentants suppléants des collectivités
Mme Isabelle PASTEUR	M. Jean-Marc RETY
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Nouredine ACHERIA
M. Jordane GALLOIS	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Dominique MARTIN-GENDRE

M. Billy CHRETIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUEAM
-------------------	-----------------------------

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
M. Adrien CASSINA (C.G.T.)	M. Benoît TOURETTE (C.G.T.)
Mme Nancy HEZARD (C.G.T.)	Mme Sarah BLIGNY (C.G.T.)
M. Laurent VANDROUX (C.F.D.T.)	Mme Roselyne ALLOUCHE (C.F.D.T.)
Mme Anne MERCIER (C.F.D.T.)	M. Karim AYAR (C.F.D.T.)
M. Thierry ROSBACH (C.F.D.T.)	M. Gilles ROUGEMON (C.F.D.T.)

→ **Commission administrative paritaire de la catégorie B**

Représentants titulaires des collectivités	Représentants suppléants des collectivités
Mme Isabelle PASTEUR	M. Jean-Marc RETY
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Nouredine ACHERIA
M. Jordane GALLOIS	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Billy CHRETIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUEAM

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Mme Nolwenn RETIERE (C.G.T.)	Mme Simbi PONTILLON (C.G.T.)
M. Philippe PANIER (C.G.T.)	Mme Nathalie VALTAT (C.G.T.)
Mme Valérie NUSSBAUM (C.G.T.)	M. Didier POULAIN (C.G.T.)
Mme Ingrid BONNARD (C.F.D.T.)	Mme Magali LEVERT (C.F.D.T.)
M. Clément BERGUICES (C.F.D.T.)	M. Eddie MARCHAND

→ **Commission administrative paritaire de la catégorie C**

Représentants titulaires des collectivités	Représentants suppléants des collectivités
Mme Isabelle PASTEUR	M. Jean-Marc RETY
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Nouredine ACHERIA
Mme Christine MARTIN	M. Christophe AVENA
M. Jordane GALLOIS	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Delphine BLAYA	M. Franck LEHENOFF
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Emilie SIMONE
M. Billy CHRETIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUEAM

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Mme Sandrine EL MEKKI (C.G.T.)	Mme Marie-Cécile GENET (C.G.T.)
Mme Marie-Laure HUTINET (C.G.T.)	M. David MONTMEY (C.G.T.)
M. Hicham EL KOULALI (C.G.T.)	Mme Katia LEON (C.G.T.)
M. Bernard BOUZAGHETI (F.O.)	M. Michaël CABRITA (F.O.)
M. Yan RASQUIN (C.F.D.T.)	M. Ahmed NIOUAR (C.F.D.T.)
Mme. Anne MONTE	Mme Céline NDAW (C.F.D.T.)
Mme Malika BARBOUCHI (C.F.D.T.)	Mme Hélène FERRE (C.F.D.T.)

Article 2 - L'arrêté du 21 juillet 2026 portant composition des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Dijon métropole et déposé en Préfecture de la Côte-d'Or.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, chargé d'en assurer l'exécution, ainsi qu'aux intéressés.